l'eau lourde comme agent modérateur et l'eau pressurisée comme agent refroidisseur. On s'est tenu à ces seules études afin de pouvoir préparer une proposition le plus tôt possible avec les moyens dont on disposait.*

- 42. D'après ces déclarations, il semble que l'AECL n'a jamais vraiment étudié de façon impartiale du point de vue des travaux de génie les divers types de réacteurs envisagés afin de choisir celui qui serait à l'avantage du Canada. Les scientifiques exigeaient toujours que l'agent modérateur soit l'eau lourde, et ils ont semblé dernièrement prétendre qu'il était pressant que le Canada adopte complètement leur programme.
- 43. Permettez-moi de vous demander, messieurs, si c'est bien là la façon d'établir les assises solides d'un projet qui coûtera plusieurs millions? Est-ce de cette façon qu'on pourra produire de l'énergie nucléaire au Canada de façon vraiment rentable?
- 44. Je ne le crois pas. C'est comme si on demandait à un ingénieur de construire une voiture de marque Cadillac de la façon la moins dispendieuse mais de la construire en platine. Et je soutiens que les ingénieurs qui font partie des équipes travaillant à la construction des réacteurs NPD-2 et CANDU sont talonnés par les scientifiques en vue de réduire leurs frais dans l'espoir que le système d'eau lourde préconisé par ces derniers puisse devenir une réalité pratique et rentable.
- 45. Je n'ai aucun doute que ces équipes pourront concevoir des centrales d'énergie nucléaire dont l'agent modérateur serait de l'eau lourde en vue de produire de l'électricité. Ils seront certainement en mesure de le faire. C'est le prix qui constitue un problème. Et je crains qu'étant donné la restriction fondamentale que se sont imposés les scientifiques de l'AECL à eux-mêmes et aux équipes d'ingénieurs, le Canada se voie dans l'obligation d'affecter sans aucune nécessité des sommes considérables pour régler le problème posé par l'énergie nucléaire.
- 46. Si cela se réalise avec le temps, le Canada aura dépensé des centaines de millions de dollars pour aménager une centrale d'énergie nucléaire d'une certaine élégance du point de vue scientifique mais dispendieuse sans nécessité et par conséquent tout à fait inutile. Où cela nous mènera-t-on? Dès 1965, on pourra envisager dans le sud de l'Ontario la possibilité d'obtenir de l'énergie atomique à un prix raisonnable, ou on sera obligé d'aménager en vitesse d'autres centrales génératrices fonctionnant au charbon, qui devront s'approvisionner en charbon des États-Unis durant toute la durée de leur exploitation. Il faudra un montant de plus en plus considérable de devises canadiennes pour acheter ce charbon, ce qui nous asservira encore plus étroitement aux États-Unis dans le domaine économique.
- 47. Il sera trop tard en 1965 pour admettre que nous avons eu tort. Il sera trop tard pour recommencer de nouveau en utilisant d'autres conceptions. Le prestige du Canada dans le monde aura également subi une baisse considérable.
- 48. En outre, s'il apparaît en 1965 que nous avons réglé le problème en dépensant beaucoup d'argent sans nécessité, l'AECL sera grandement tentée de cacher son erreur.
- 49. Il se peut qu'elle le fasse en vendant de l'énergie à l'Hydro-Ontario au taux courant malgré son véritable coût. D'autre part, il se peut qu'elle vende la centrale de Douglas Point à l'Hydro-Ontario à un prix arbitraire, et fasse croire au public ainsi qu'à vous, messieurs, que le solde du coût correspond à des dépenses aux fins de recherches.
- 50. J'ignore si cela arrivera, je ne fais que la supposer; mon ami, Lorne Gray, a déjà démontré que cette hypothèse était possible.

^{*}Cet exposé à la conférence porte le numéro A-CONF/15/p/208 et le numéro 618 de l'AECL. porte la date de septembre 1958.